

Objet

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces Informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Single Select Platform – Ofi Invest ESG Transition Climat Europe - Catégorie d'actions A EUR (les « Actions »)

Initiateur du PRIIP : Ofi Invest Lux (propriété d'Aéma Groupe)

ISIN : LU1985004537

Site Web de l'initiateur du PRIIP : www.ofi-invest-lux.com

Appelez le +352 27 20 35 1 pour de plus amples informations

La Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) est chargée du contrôle de la société Ofi Invest Lux en ce qui concerne ce document d'informations clés. Ce PRIIP est autorisé au Luxembourg. Ofi Invest Lux est agréée au Luxembourg et fait l'objet d'une surveillance par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Date de publication : 22 avril 2025

En quoi consiste ce produit ?

Type : Les Actions sont une catégorie d'actions de Ofi Invest ESG Transition Climat Europe (le « **Compartiment** »), un compartiment de Single Select Platform (le « **Fonds** »). Le Fonds est organisé sous la forme d'une société anonyme et remplit les conditions requises pour être considéré comme un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) au sens de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif (la « **Loi de 2010** »). Le Fonds a désigné Ofi Invest Lux pour agir en tant que société de gestion conformément à la Loi de 2010 (la « **Société de gestion** »).

Le Compartiment est un compartiment d'un fonds d'investissement dont la performance dépendra de celle de son portefeuille, comme décrit plus en détail à la section « Objectifs » du présent Document d'informations clés. La loi prescrit que les actifs et le passif du Compartiment soient distincts des autres compartiments du Fonds. La performance des autres compartiments du Fonds n'a donc aucun impact sur la performance du Compartiment ou sur le rendement de votre investissement.

Durée : Le Fonds et le Compartiment ont été constitués pour une durée illimitée. Le conseil d'administration du Fonds (le « **Conseil** ») a le pouvoir de mettre fin au Compartiment, ou aux Actions, dans certaines circonstances décrites plus en détail dans le prospectus du Fonds (le « **Prospectus** »). L'Initiateur du PRIIP n'a pas le droit de mettre fin unilatéralement au Fonds, au Compartiment ou aux Actions.

Objectifs : Ce Compartiment vise à accroître la valeur de l'investissement de l'actionnaire sur le long terme (5 années ou plus), en investissant dans des actions d'entreprises considérées comme apportant une réponse efficace au changement climatique. Plus précisément, le Compartiment investit dans des actions et des titres liés à des actions d'entreprises ayant leur siège ou exerçant la majeure partie de leurs activités en Europe.

Le Compartiment investit principalement dans des actions d'entreprises européennes soucieuses du climat qui satisfont aux critères d'éligibilité du gestionnaire d'investissement décrits ci-après, et exclut les entreprises liées aux combustibles fossiles. Le Compartiment compte deux flux d'investissement :

- un flux Solutions, allouant des capitaux à des actions d'entreprises dont les biens et services apportent une solution pour atténuer le changement climatique et s'y adapter ;
- un flux Transition, qui consiste à allouer des capitaux et à les orienter vers des actions d'entreprises qui procèdent à un alignement positif de leur modèle économique pour être résilientes dans le contexte du réchauffement climatique et d'une économie à faibles émissions de carbone.

Les titres liés à des actions peuvent inclure, sans s'y limiter, des American Depositary Receipts (« **ADR** »), des Global Depositary Receipts (« **GDR** »), des options d'achat d'actions, des warrants négociés en bourse, des titres convertibles et des certificats de participation. Le Compartiment n'achète pas de warrants sur les actions, mais peut en détenir s'il en reçoit dans le cadre de ses actions en portefeuille.

Indice de référence : Le Compartiment fait l'objet d'une gestion active et se réfère à l'indice MSCI Europe Net TR (ticker : M7EU Index) (l'« **Indice** ») aux fins de la comparaison de ses performances uniquement. L'indice de référence n'est toutefois pas compatible avec les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment. Dans la mesure où le Compartiment ne fonde pas son processus d'investissement sur l'Indice, il ne possède pas tous les composants de l'Indice et peut également détenir des actions qui ne font pas partie de l'Indice. L'écart de suivi annuel moyen du Compartiment par rapport à l'Indice doit être compris entre 2 % et 6 %. Dans certaines conditions, le Compartiment peut se situer en dehors de cette fourchette.

Les indicateurs de risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (« **ESG** ») et de durabilité sont donc intégrés au processus d'investissement et constituent un facteur déterminant dans la sélection des entreprises. Le gestionnaire d'investissement prendra en compte les impacts négatifs d'un investissement dans la mesure où ils sont financièrement importants.

De plus amples informations sur la manière dont le gestionnaire d'investissement intègre les critères ESG dans son approche d'investissement, sur son modèle ESG exclusif et sur la manière dont il s'engage auprès des entreprises sont disponibles sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.

Le Compartiment peut recourir à des instruments dérivés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille. Les instruments dérivés du Compartiment peuvent comprendre des contrats à terme (futurs), des options, des contrats à terme (futurs) sur devises et des options sur devises. Ils seront utilisés soit dans le cadre de l'investissement de base, leur sélection étant subordonnée à l'ensemble des critères d'éligibilité, soit dans le cadre d'autres participations du Compartiment, qui ne sont pas soumises à ces critères.

Le Compartiment ne procédera pas à (i) des opérations de mise ou de prise en pension, (ii) des prêts et emprunts de titres ou de matières premières, (iii) des opérations d'achat-revente ou de vente-rachat, (iv) des opérations de prêt avec appel de marge ni à (v) des swaps de rendement total.

Le Compartiment peut détenir à titre accessoire des actifs liquides (c'est-à-dire des dépôts bancaires à vue, tels que des liquidités détenues sur des comptes courants auprès d'une banque accessible à tout moment) représentant jusqu'à 20 % de son actif net à des fins de liquidités. À titre temporaire et si des conditions de marché exceptionnellement défavorables le justifient, le Compartiment peut, dans le cadre de mesures visant à atténuer les risques liés à ces conditions de marché exceptionnelles dans l'intérêt des actionnaires, détenir à titre accessoire des actifs liquides représentant jusqu'à 40 % de son actif net.

Le Compartiment sera géré sans contrainte et détiendra généralement un portefeuille concentré d'actions sélectionnées sans aucune référence à la pondération ou à la taille de l'Indice.

Ce compartiment utilise l'approche par les engagements pour contrôler et mesurer l'exposition globale. Le Compartiment sera libellé en euros.

Procédures de rachat : Vous pouvez demander le rachat de vos Actions à l'agent de registre et de transfert ou au placeur principal chaque jour (n'importe quel jour de négociation, c'est-à-dire, tout jour où les banques sont ouvertes au public au Luxembourg).

Informations complémentaires : Pour de plus amples informations sur le Compartiment, veuillez consulter nos sites Web www.ofi-invest-am.com et www.ofi-invest-lux.com, où vous pouvez obtenir gratuitement un exemplaire du Prospectus (disponible en anglais) et des rapports semestriels et annuels (disponibles en anglais). Notre site Web fournit également d'autres informations non contenues dans les documents ci-dessus comme par ex. le cours le plus récent des Actions. Les rapports périodiques, tels que les rapports semestriels et annuels, ainsi que le Prospectus, comme exposé plus en détail à la section « Autres informations pertinentes » ci-après, sont préparés pour le Fonds dans son ensemble.

Conversions : Vous avez la possibilité de convertir vos Actions en actions d'une autre classe du Compartiment ou d'un autre compartiment du Fonds. Vous trouverez de plus amples informations dans le prospectus.

SFDR : Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales et la gouvernance au sens de l'Article 8 du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« **SFDR** »).

Dépositaire : JP Morgan, succursale de Luxembourg.

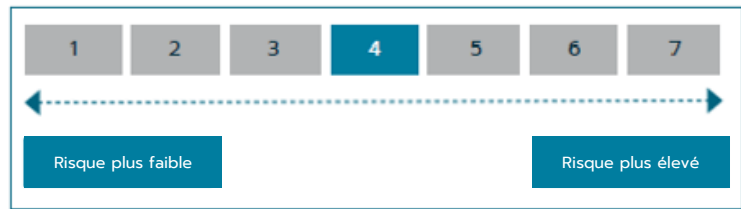
Dividendes : Les dividendes sont réinvestis.

Investisseur de détail visé : Les Actions s'adressent aux investisseurs de détail qui (a) ont une expérience antérieure et une connaissance théoriques suffisantes de ce type d'investissement leur permettant d'évaluer le risque d'investir dans ce type de produit, (b) ont un horizon d'investissement à moyen/long terme d'au moins 5 ans et (c) disposent de ressources suffisantes leur permettant d'assumer le risque de perte économique de l'intégralité de leur capital lors de l'investissement dans les Actions. La nécessité pour l'investisseur de détail de pouvoir assumer la perte de l'intégralité de son investissement est due à plusieurs risques de marché et de crédit, qui peuvent avoir un impact significatif sur le rendement d'un tel placement. Ces risques sont décrits plus en détail à la section « Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ? » ci-après. Les investisseurs doivent être disposés à assumer un indicateur synthétique de

risque/rendement (SRRI) de 4 sur 7, ce qui correspond à une classe de risque moyenne. Les « US Persons » n'ont pas la possibilité de souscrire les Actions (voir la section « Souscripteurs visés et profil de l'investisseur type » du prospectus).

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque :



! L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit pendant 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque est un indicateur du niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

En plus des risques inclus dans l'Indicateur de risque, d'autres risques peuvent affecter la performance du Compartiment. Veuillez consulter le prospectus de Single Select Platform.

Ce produit ne prévoyant aucune protection contre les aléas du marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Scénarios de performance :

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit au cours des dix dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Exemple d'investissement : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (période de détention recommandée)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	1 950 €	2 850 €
	Rendement annuel moyen	-80,50 %	-22,20 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 060 €	8 010 €
	Rendement annuel moyen	-19,40 %	-4,34 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 850 €	12 010 €
	Rendement annuel moyen	-1,50 %	3,73 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13 280 €	13 740 €
	Rendement annuel moyen	32,80 %	6,56 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des circonstances de marché extrêmes.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement dans l'indice de référence ex post (MSCI Europe Net TR Index) :

- entre mars 2015 et mars 2020 pour le scénario défavorable ;
- entre juillet 2018 et juillet 2023 pour le scénario intermédiaire ; et
- entre décembre 2018 et décembre 2023 pour le scénario favorable.

Que se passe-t-il si Ofi Invest Lux n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Fonds est une société d'investissement, qui est distincte de l'Initiateur du PRIIP. En cas de défaillance de l'Initiateur du PRIIP, les actifs du Fonds, et par conséquent du Compartiment, détenus par le Dépositaire, ne seront pas affectés. En ce qui concerne le Dépositaire, il existe un risque potentiel de défaillance en cas de perte des Actifs du fonds détenus auprès du Dépositaire. Ce risque de défaillance est toutefois limité par les règles établies, qui exigent une ségrégation des actifs entre ceux du Dépositaire et ceux du Fonds. Le Dépositaire engage sa responsabilité à l'égard du Fonds ou des investisseurs du Fonds en cas de perte par lui-même ou l'un de ses délégués d'un instrument financier dont il a la garde, à moins qu'il ne soit en mesure de prouver que cette perte résulte d'un événement extérieur échappant à son contrôle raisonnable. S'agissant de toutes les autres pertes, le Dépositaire est responsable en cas de manquement par négligence ou intentionnel aux obligations qui

lui incombent en vertu des articles 34(3) et 35 de la Loi de 2010. Les pertes ne sont couvertes par aucun système d'indemnisation ou de garantie des investisseurs.

Que va me coûter cet investissement ?

La personne qui vous vend ou vous fournit des conseils sur ce produit peut vous demander de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous fournira des informations sur ces coûts et leur incidence sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement.

La diminution du rendement (RYI) représente l'incidence des coûts sur la performance en pourcentage, c'est-à-dire la différence entre la performance hors coûts et la performance incluant les coûts. Les montants indiqués ici correspondent aux coûts cumulés du produit lui-même pour différentes périodes de détention (à l'exception des OPC dont la période de détention recommandée est inférieure à un an). Ils incluent les pénalités potentielles de sortie anticipée.

Nous avons présumé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évoluerait de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Montant investi : 10 000 €.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	674 €	1 720 €
Incidence des coûts annuels (*)	6,7 %	2,8 % par an

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, cela montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, votre rendement moyen par an devrait être de 5,5% avant coûts et de 2,7 % après coûts.

Composition des coûts

Coûts uniques à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an	
Coûts d'entrée	5 % maximum du montant que vous versez au début de l'investissement. Il s'agit du montant maximum qui peut être déduit de votre capital avant qu'il ne soit investi. Dans certains cas, vous pourriez payer moins.	Jusqu'à 500 €
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est appliqué à ce produit.	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Commissions de gestion ou autres coûts administratifs ou frais d'exploitation	1,6 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation de tous les frais et dépenses susceptibles d'être facturés sur un exercice. Ce montant peut varier d'un exercice à l'autre.	159 €
Coûts de transaction	0,2 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts supportés lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel variera en fonction du montant que nous achetons et vendons.	15 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions de performance	Il n'y a aucune commission de performance pour ce produit.	Néant

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Vous pouvez demander le rachat de votre investissement n'importe quel jour de négociation, tel que décrit dans la section « En quoi consiste ce produit ? » ci-dessus, en adressant une demande de rachat à l'agent de registre et de transfert. Nous avons choisi une période de détention recommandée de 5 années afin d'aligner votre participation sur la nature à moyen et long terme des investissements sous-jacents du portefeuille et sur l'hypothèse d'une génération de rendements sur le moyen à long terme. Bien que la période de détention recommandée soit destinée à minimiser votre risque de perte en capital, elle ne constitue pas une garantie.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation relative au Compartiment (ou aux Actions), à l'Initiateur du PRIIP ou à toute personne ayant vendu des Actions ou prodigué des conseils sur celles-ci, les souscripteurs sont invités à consulter leur conseiller ou à s'adresser à Ofi Invest Lux :

- soit par courrier : OFI INVEST LUX – 20, rue Dicks – L-1417 Luxembourg – Luxembourg
- ou en envoyant directement un courrier électronique à l'adresse suivante : contact.am@ofi-invest.com

Si la réponse donnée ne vous satisfait pas, vous pouvez également saisir la CSSF à l'adresse suivante : Commission de Surveillance du Secteur Financier, Département Juridique CC, 283, route d'Arlon, L-2991 Luxembourg

Autres informations pertinentes

Les informations contenues dans le présent Document d'informations clés sont complétées par le Prospectus, les statuts du Fonds et les derniers rapports semestriels et annuels (le cas échéant), qui vous seront fournis préalablement à toute souscription d'Actions, conformément à la loi. De plus amples informations sont à disposition sur notre site Web www.ofi-invest-lux.com. Pour de plus amples informations sur la finance durable, veuillez consulter le site Web : www.ofi-invest-lux.com/sustainability

Des informations sur les performances passées des Actions présentées sur cinq années, ainsi que les calculs des scénarios de performance précédents, sont disponibles à l'adresse www.ofi-invest-lux.com.